



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question au Gouvernement n° 2688

Texte de la question

RÉFORME DES COLLÈGES

M. le président. La parole est à Mme Marie-George Buffet, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Marie-George Buffet. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'éducation nationale.

Madame la ministre, vous avez annoncé une réforme du collège pour permettre à tous les élèves de « mieux apprendre pour mieux réussir ». Vous avez dit que vous vouliez d'abord « partir de ce qui marche sur le terrain ».

Alors, écoutons la communauté éducative !

En Seine-Saint-Denis, elle s'est mobilisée dans de nombreux collèges car, alors que le classement positif en REP+ devait se traduire par plus de moyens humains et financiers, on annonce pour la rentrée prochaine, dans certains collèges, une diminution des heures passées avec les élèves.

Plusieurs députés du groupe UMP . Bravo au Gouvernement !

Mme Marie-George Buffet. Écoutons cette parente d'élève en lutte du collège Jean Vilar à La Courneuve : « Je ne sais ni lire, ni écrire. A la maison, ce sont mes enfants qui assurent. Ils sont notre avenir. Ce sont eux qui peuvent réussir en France. Sans leur éducation, on ne pourra rien faire ! ». Dans le collège que fréquentent ses enfants, 56 heures par semaine pourtant vont être perdues, au détriment du travail mené par l'équipe éducative pour assurer un enseignement de qualité.

Comment concilier cette réalité avec votre volonté d'assurer « un même niveau d'exigence pour tous les élèves » ?

Votre réforme vise l'acquisition des savoirs fondamentaux, la prise en compte de la spécificité de chaque élève, l'accès à de nouvelles compétences et la construction de la citoyenneté. Ces objectifs sont ambitieux et vont dans le bon sens. Ils appellent travail d'équipe, accompagnement individuel et formation. Or, pour y répondre, vous annoncez la création de 4 000 postes, soit moins d'un poste par collège !

C'est pourquoi, madame la ministre, je souhaiterais connaître les moyens qui vont être mis en œuvre pour que cette réforme du collège, comme celle de l'éducation prioritaire, ne se solde pas au final par moins d'heures d'enseignement pour les élèves. Que deviendront les REP et REP+ au sein de cette réforme ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Mesdames et messieurs les députés, madame la députée Marie-George Buffet, vous m'interrogez sur la réforme des collèges, dont je tiens à répéter ici l'ambition : faire réussir tous les élèves de France en leur permettant d'être mieux accompagnés dans leurs apprentissages, d'apprendre d'une façon plus efficace mais, aussi, d'acquérir de nouvelles compétences dont ils auront besoin au cours de leur vie. Je veillerai évidemment à ce que cette réforme soit appliquée avec la même vigueur partout sur le territoire.

Vous évoquez le cas de la Seine-Saint-Denis, département dont nous avons eu souvent l'occasion de dire ici qu'il a la chance d'être jeune et dynamique tout en étant aussi confronté à de vraies difficultés.

Depuis six mois, lorsque nous en avons parlé, nous avons agi pour la Seine-Saint-Denis. Par exemple, dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, treize nouveaux réseaux ont été créés dans ce seul département. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Autre exemple : compte tenu de la faible attractivité de fait de cette académie pour les enseignants, nous avons ouvert un concours exceptionnel pour attirer davantage de candidats de toute la France. Pour 500 postes ouverts, plus de 11 000 candidatures ont été comptabilisées la semaine dernière.

Nous avançons, tout comme nous avançons s'agissant de la formation des enseignants de ce département puisque nous avons mis en place l'alternance dès la première année de master.

Mais je reviens plus précisément à vos interrogations. Il va de soi, dans le cadre de la réforme du collège, que la dotation horaire globale de chaque collège de France augmentera. C'est précisément à cela que servent les 4 000 postes que nous créons afin de favoriser le travail en petits groupes et l'accompagnement personnalisé.

Vous m'interrogez plus précisément sur le collège Jean Vilar de La Courneuve, tout comme l'a fait le président du conseil général, M. Stéphane Troussel. J'en profite donc pour répondre à tous les deux et pour vous rassurer : la dotation horaire globale de ce collège augmente. Non seulement elle permettra de couvrir les besoins mais il existe même une marge de 114 heures, précisément afin de mener des projets culturels, sportifs et de loisirs dont les élèves ont aussi besoin pour réussir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2688

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mars 2015](#)